

FRAIS D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT

La date limite de paiement est le **16 janvier 2026**. Du 17 au 26 janvier 2026, les frais doivent être acquittés en totalité lors de l'inscription.*

Étudiantes et étudiants à temps plein

Date limite de désinscription de cours ou de désistement avec remboursement partiel : **16 janvier 2026**

Date limite de désinscription de cours ou de désistement sans mention d'échec et sans remboursement : **17 janvier au 20 février 2026**

Date limite d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement, avec mention **AE** au bulletin : **21 février au 7 avril 2026**

Description des frais	Total des frais exigés	Remboursement	
		Désinscription de cours ou désistement avant le 16 janvier 2026 ¹	Désinscription de cours ou désistement entre le 17 janvier et le 20 février 2026 ¹
ÉTUDIANT.E.S À TEMPS PLEIN			
Droits d'admission payés au SRAM	30 \$	0 \$	0 \$
Inscription (par session)	20 \$	0 \$	0 \$
Droits afférents (par session)	25 \$	25 \$	0 \$
Droits de toute autre nature (par session)	76,40 \$	76,40 \$	0 \$
Droits d'auteur (par session)	5 \$	5 \$	0 \$
Gestion de notes (par session)	4 \$	4 \$	0 \$
Frais de reprographie (par cours)	8 \$	8 \$	0 \$
Cotisation étudiante (par session)	25 \$	25 \$	0 \$
Cotisation volontaire pour l'environnement (par session)	3 \$	0 \$	0 \$
Cotisation volontaire fondation (par session)	3 \$	0 \$	0 \$
Programme d'aide aux étudiants (PAE)	6 \$	Détail à venir	
Télémédecine (nouveau service)	12 \$	Détail à venir	
Assurance collective	50 \$	Détail à venir	
Voir la période de désistement au www.planmajor.ca/fr/associations/secmv .			

Étudiantes et étudiants à temps partiel

Date limite de désinscription de cours ou de désistement sans mention d'échec avec remboursement partiel : **20 février 2026**

Date limite d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement avec mention **AE** au bulletin : **21 février au 7 avril 2026**

Description des frais	Total des frais exigés	Remboursement	
		Désinscription de cours ou désistement avant le 20 février 2026 ¹	Désinscription de cours ou désistement entre le 21 février et le 7 avril 2026 ¹
ÉTUDIANT.E.S À TEMPS PARTIEL			
Droits d'admission payés au SRAM	30 \$	0 \$	0 \$
Inscription (par cours)	5 \$	0 \$	0 \$
Droits afférents (par cours)	6 \$	6 \$	0 \$
Droits de toute autre nature (par cours)	19,10 \$	19,10 \$	0 \$
Droits d'auteur (par session)	5 \$	5 \$	0 \$
Gestion de notes (par session)	4 \$	4 \$	0 \$
Frais de reprographie (par cours)	8 \$	8 \$	0 \$
Frais de scolarité - programme d'études :			
DEC (par heure de cours)	2 \$	2 \$	2 \$
AEC aucun frais de scolarité	0 \$	0 \$	0 \$
Frais de scolarité - cours à la carte - DEC (par heure de cours)	6 \$	6 \$	6 \$
Cotisation volontaire pour l'environnement (par session)	3 \$	0 \$	0 \$
Cotisation volontaire fondation (par session)	3 \$	0 \$	0 \$

*Des frais de 25 \$ seront automatiquement ajoutés à votre facture en cas de retard de paiement.

¹ Pour vous désister, remplissez l'avis de désistement qui se trouve dans votre compte Omnivox, sous le module *Avis de désistement*. Pour vous désinscrire d'un cours, communiquez par MIO avec votre aide pédagogique individuelle.

FRAIS D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT (suite)

Autres informations importantes :

- Lorsque le Cégep annule une formation ou un programme, 100 % de tous les frais déboursés sont remboursés **à l'exception des droits d'admission de 30 \$** payés au SRAM. Un délai de 30 jours ouvrables est à prévoir pour la réception d'un chèque de remboursement.
- En cas de refus de l'étudiante ou étudiant par le Cégep, les droits d'admission ne sont pas remboursables.
- Veuillez noter que les frais sont modifiables sans préavis.

Pour connaître tous les détails des remboursements, nous vous invitons à lire les règlements 5 et 11 se trouvant sur notre site Internet à l'adresse cegepmv.ca sous l'onglet *À propos / Politiques et documents officiels / Politiques et règlements*.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Payer sa session ou payer un solde :

1. Dans les services Omnivox, sélectionner « Centre de paiement »
2. Suivre les indications

La date limite de paiement est le 16 janvier 2026. Du 17 au 26 janvier 2026, les frais doivent être acquittés en totalité lors de l'inscription.

Des frais de 25\$ seront automatiquement ajoutés à votre facture en cas de retard de paiement.

Les modes de paiement acceptés sont :

- ✓ Cartes de crédit : Visa ou MasterCard
- ✓ Chèque certifié
- ✓ Mandat-poste
- ✓ Paiement direct

Bonne session !